

Conférence de presse conjointe de François Mitterrand et Helmut Kohl (La Rochelle, 22 mai 1992)

Légende: Le 22 mai 1992, lors du cinquante-neuvième sommet franco-allemand à la Rochelle, François Mitterrand, président de la République française, et le chancelier allemand Helmut Kohl annoncent conjointement la création d'un corps d'armée franco-allemand à vocation européenne et invitent les d'États membres de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) à y participer.

Source: 59ème sommet franco-allemand, Conférence de presse jointe de M. François Mitterrand, président de la République et de M. Helmut Kohl, chancelier de la République fédérale d'Allemagne, Interventions de M. Mitterrand (La Rochelle, 22 mai 1992). [EN LIGNE]. [Paris]: Ministère des Affaires étrangères de la République française, [01.03.2005]. Disponible sur

<http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/epic/www/doc/DDW?M=28&K=996212738&W=DATE+%3C+%2701.01.1994%27+AND+TEXTE+PH+IS+%27corps+europ%E9en%27+ORDER+BY+DATE/Descend>.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/conference_de_presse_conjointe_de_francois_mitterrand_et_helmut_kohl_la_rochelle_22_mai_1992-fr-7ee4795e-67d7-416f-8ce2-028448c51656.html

Date de dernière mise à jour: 21/10/2012

Conférence de presse jointe de M. François Mitterrand, président de la République et de M. Helmut Kohl, chancelier de la République fédérale d'Allemagne, 59ème sommet franco-allemand (La Rochelle, 22 mai 1992)

LE PRESIDENT.- Mesdames et Messieurs, le 59ème sommet franco-allemand vient de s'achever sur un bilan que nous pensons important dans plusieurs domaines. Un large pas en avant a été fait, particulièrement autour du corps européen de défense mais aussi dans d'autres directions que vous pourrez vous-même évoquer si vous le désirez.

[...]

QUESTION : Ma question s'adresse à vous, M. le Président, et également à M. le Chancelier : pensez-vous que le corps d'armée européen puisse être fractionné au cas où l'OTAN déciderait d'une mission sur laquelle la France et l'Allemagne ne seraient pas d'accord ?

LE PRESIDENT.- Tous les usages sont possibles. Les pays participants, pour l'instant, c'est l'Allemagne et c'est la France. Il y en aura d'autres, peut-être même d'ici peu. Au sein de l'état-major réunissant toutes les nationalités prenant part au corps européen les différents représentants prendront l'attache de leurs gouvernements et leurs gouvernements décideront de ce qu'il convient de faire. Tout cela, ce sont des modalités d'application.

[...]

QUESTION : La déclaration finale fait état de vos discussions sur les futures structures de la CSCE. Hier, le Secrétaire général de l'OTAN, M. WOERNER, a annoncé qu'un accord de principe avait été conclu entre les seize pays de l'Alliance sur l'utilisation des moyens militaires de l'OTAN au service de la CSCE. Est-ce que vous pouvez nous confirmer l'accord de la France à une telle extension et est-ce que vous pouvez nous dire comment elle serait compatible avec le traité de Washington ?

LE PRESIDENT.- La France est d'accord pour élargir les capacités de la CSCE, voilà - je ne dirai pas un point c'est tout -. Dans notre esprit, il doit y avoir harmonie entre l'OTAN dont nous faisons partie et le développement de la sécurité grâce à la Conférence de la CSCE ; nous ne voyons pas où se trouverait la contradiction.

QUESTION : M. le Président, est-ce que vous pensez que le corps d'armée franco-allemand aurait pu être, s'il avait été opérationnel, utilisé efficacement en Yougoslavie avec peut-être plus de bonheur que les Casques bleus de l'ONU ?

LE PRESIDENT.- Il est très difficile de faire de la politique hypothétique. Si l'on s'amuse à refaire l'histoire de ces dix derniers siècles, on aurait de beaux résultats ! Cela dit, il est évident que si ce corps avait existé, on aurait pu examiner en commun son utilisation. Parmi les trois objectifs fixés à ce corps, il y a des actions humanitaires. Eh bien, il y aurait certainement eu matière à l'employer.

[...]

QUESTION : M. le Président, la décision que vous avez prise pour le corps européen vaut effet d'entraînement. A quel moment pourra-t-on mesurer cet effet d'entraînement ? Vous avez parlé tout à l'heure de pays qui pourraient se rallier assez rapidement. Quels seraient-ils ? Et dans quels délais ?

LE PRESIDENT.- C'est une affaire de négociation. Il ne s'agit pas de la Chine ! On pourrait penser à la Belgique, au Luxembourg, à l'Espagne, à l'Italie et à tous les autres, puisque c'est fait pour cela, c'est communautaire ! Enfin, les pays que j'ai cités sont sans doute les plus intéressés pour l'heure. Et donc ceux qui seraient les plus rapidement participants et presque dans l'ordre où je l'ai dit.

QUESTION : La ville de Strasbourg n'est pas mentionnée dans le texte du communiqué comme siège du

futur état-major du corps d'armée. Est-ce qu'il y aurait une incertitude ? (...)

LE PRESIDENT.- Non, la question ne s'est pas posée en effet, c'est une donnée constante, voyez-vous, de nos travaux, de même qu'on n'a pas rappelé que nous tenons à ce que Strasbourg restât le siège du Parlement européen. On ne l'a pas dit parce que cela va de soi. (...) Pour le reste, conformément aux questions précédentes, l'important est que cette force allemande et française devienne plus encore multinationale au cours des mois prochains. Cela donnera son sens véritable à notre recherche. Nous avons donné l'élan, mais nous ne demandons pas le monopole, loin de là.

[...]